



# SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

## L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

**Janvier 2015**

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var  
**Directeur de la Rédaction** : Frédéric-Georges Roux  
**Dépôt légal** : Janvier 2015—N° **ISSN** : 2259-3888

### Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs,

Deux grands sujets devaient arriver au terme d'une étape décisive avant la fin janvier (la constitution de l'interprofession régionale et une réunion du Comité Régional Biomasse). J'attendais ces échéances pour vous en rendre compte. Mais de décalage en décalage, ce premier numéro de l'année risquait de sortir à Pâques ou à la Trinité et vous souhaiter mes meilleurs vœux aurait alors frisé le ridicule.

C'est donc avec un certain retard qu'à l'occasion de cette nouvelle année, j'ai le plaisir de vous adresser à tous (seuls ceux qui nous ont communiqué leur adresse mail les ont déjà reçus et vont bénéficier de cette répétition) mes meilleurs vœux, pour vous, les vôtres et ceux qui vous sont chers.

Que 2015, qui, on peut hélas le dire, n'a pas très bien commencé, nous permette de voir à nouveau la vie en vert couleur forêt. J'ajouterai, à titre personnel, quelques souhaits :

- que nous soyons plus nombreux à adhérer à notre syndicat,
- que nombre d'entre nous saute le Rubicon et, de simple propriétaires forestiers, deviennent gestionnaires de l'avenir de leurs bois, puis sylviculteurs pour que nos descendants puissent bénéficier d'une meilleure valorisation du patrimoine que nous espérons leur léguer,
- que quelques uns, si possible des jeunes (disons moins de 70 ans pour ne vexer personne) osent faire acte de candidature pour nous rejoindre au Conseil d'Administration, retrousser les manches et préparer la relève, tout en reconnaissant que nous ne sommes pas uniquement un îlot de sénescence à conserver intact pour maintenir la biodiversité. Mais un syndicat, ça se gère comme une forêt et nous avons besoin d'arbres d'avenir.



Frédéric-Georges Roux  
Président

### Union Régionale

Conformément aux nouveaux statuts votés le 16 octobre par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni le 5 novembre au Luc-en-Provence et a procédé notamment à l'élection du nouveau bureau de l'Union.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à cette occasion j'en été élu le Président pour un premier mandat de deux ans. Les trois autres présidents des syndicats départementaux ont été, comme le prévoient les statuts, nommés Vice-présidents chargés chacun d'un rôle spécifique :

Isabelle de Salve (04-05-84) est en charge de la production et de l'exploitation, Corinne Baillon-Dhumez (06) de l'environnement, du paysage et de la biodiversité et Gérard Gautier (13) de l'économie, du social et des services rendus par la forêt.

Robert Cancé (05) en est le Secrétaire Général et Daniel Quilici (13) a repris son rôle de Trésorier qu'il avait laissé pendant les trois dernières années.

#### L'Union fait la force !

Notre rôle est d'écouter, d'informer, de conseiller et de défendre 226.000 propriétaires de plus d'un million d'hectares en Provence, Alpes et Côte d'Azur.

Nous avons adopté un mode de fonctionnement collégial qui se manifeste par une dynamique de communication, d'échanges et de recherche de consensus sur les sujets qui exigent front commun et solidarité, parce que les caractéristiques de nos forêts et des situations présentent des différences qui nous conduisent à nous soutenir mutuellement. Je peux vous dire que le résultat a déjà largement dépassé nos ambitions initiales lorsque nous nous sommes réunis tous les quatre en juillet dernier.

#### Sommaire

- Éditorial
- Union Régionale
- Interprofession régionale : un premier pas bancal
- Prochaine Assemblée Générale
- Guerre du bois : le dessous des cartes
- Le prix de mon arbre
- Il n'y a que mail qui m'aïlle
- DFCI, OLD, PIDAF, SDIS, CCFF...
- Parcs Naturels : extension par-ci, extension par-là
- Les annonces de la forêt varoise

# Interprofession Régionale : le premier pas est derrière nous

Ça y est, elle est née.

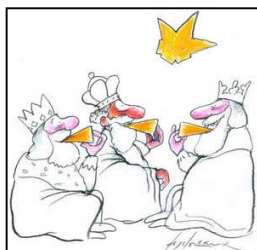
L'objectif souhaité par le Préfet et le Conseil Régional a été atteint, certes avec 5 semaines de retard, mais, le 30 janvier 2015, les représentants des 10 membres fondateurs, réunis par en Assemblée Générale constitutive à la préfecture de Région, ont cosigné la lettre d'engagement et les statuts donnant naissance à l'Association Régionale Forêt-Bois Provence-Alpes-Côte d'Azur.



L'idée avait germé en février dernier, la procréation assistée a eu lieu cet été et la gestation a duré environ 6 mois, sous surveillance d'un trio de sages-consultants, et l'accouchement, un peu prématuré à nos yeux, s'est fait aux forceps. Mais les mères porteuses ont l'air de bien se porter et le bébé est né viable.

Les protagonistes et les proches ont ensuite célébré la naissance en partageant une salade dans les cantines proches de la Préfecture.

Mais, trêve d'humour, cet évènement revêt une réelle importance pour nous, propriétaires forestiers privés.



## Une ambition politique indiscutable...

Nous étions largement favorables à la création d'un tel organisme représentatif de la filière Forêt-Bois à l'échelle de notre Région. Nous l'appelions de nos vœux quand, l'an dernier, nous avons lancé la « grève des coupes » tant que les acteurs ne se seraient pas mis autour d'une table pour discuter, en toute transparence, des conditions techniques et économiques de nos échanges.

La lettre d'engagement que nous avons signée exprime notre ambition de redonner à la forêt méditerranéenne la place économique qu'elle mérite.

L'objectif est de contribuer au développement économique régional en :

- augmentant la mobilisation du bois de la forêt régionale, pour assurer l'approvisionnement croissant des utilisateurs régionaux actuels et à venir,
- développant l'utilisation du bois sous toutes ses formes et recherchant les voies d'une meilleure valorisation,
- créant les conditions permettant d'augmenter la valeur ajoutée en favorisant la transformation des bois par les entreprises de la région.

## ... en dépit d'un certain déséquilibre...

Nous sommes dix membres fondateurs : cinq dans le premier collège, notre Union Régionale des Syndicats de la Forêt Privée, le CRPF, l'Union des Coopératives (représentée par la Coopérative Provence Forêt), l'Union Régionale des Communes Forestières et l'ONF, trois dans le deuxième collège (la Copacel, qui représente l'industrie papetière, dont le représentant est responsable de l'approvisionnement de l'usine de Tarascon, le SEFSAM, Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes Méditerranée, et le Centre Forestier, organisme de formation situé à La Bastide des Jourdans), personne dans le troisième collège (deuxième transformation, menuisiers, architectes, prescripteur) et deux dans un quatrième collège (Fibois 04-05 et Fibois 06-83 qui sont appelés à se fondre à terme dans la nouvelle interprofession).

Nous avons pu néanmoins constituer un premier Conseil d'Administration et élire notre bureau avec pour mission de faire entrer au plus vite des organismes encore absents, notamment dans les deuxième et troisième collèges.

Les trois sièges d'administrateurs concernant notre premier collège sont pourvus : notre Union Régionale pour la forêt privée, l'Union des Cofor pour les forêts communales et l'ONF pour les forêts domaniales, propriétés de l'État.

Le Conseil d'Administration, seulement composé de 8 membres pour l'instant, s'est réuni et a élu son Antoine Élineau (Fibre Excellence) au poste de Président, Jean-Louis Marsande (Sefsam) et Frédéric-Georges Roux (UR Syndicats Forêt Privée) aux postes de vice-présidents, Lurent Anglésio (Fibois 04-05) au poste de Trésorier et Michel Grambert (UR des Cofor) au poste de secrétaire.

## L'avenir est maintenant devant nous

Le plus dur est derrière nous et maintenant commence le plus difficile.

Nous formulons au chevet du berceau le vœu que les acteurs incontournables manquants (notamment E.ON et Inova pour le deuxième collègue, mais surtout les oubliés du troisième collègue) rejoignent au plus vite l'association dont ils ont été jusqu'à présent tenus à l'écart.

**Frédéric-Georges Roux**



## CVO : Contribution Volontaire Obligatoire

### Comment être volontaire et obligatoire ?

**Explication :** CVO est un nom qui provoque toujours de vives réactions et c'est cependant une pierre angulaire pour la forêt privée. C'est notre contribution à la dynamique de l'ensemble de la filière forêts-bois.

Avec la disparition du Fonds Forestier National (FFN), les fédérations nationales, regroupant les différents métiers de notre filière ont décidé en 2000 de se regrouper au sein d'une interprofession nationale France Bois Forêt et ont construit un système permettant de continuer certaines actions préalablement assumées par le FFN : recherche et développement, formation, communication pour et vers les acteurs de la filière mais aussi le grand public.

Cet accord s'imposait initialement à tous les adhérents des fédérations qui l'ont conclu volontairement.

C'est la validation par l'État de cette contribution volontaire qui la rendue obligatoire, c'est-à-dire que tout acteur de la filière, adhérent ou non

d'une fédération, doit acquitter cette contribution.

Son montant dépend de ce que vous vendez, bois sur pied, bois rond bord de route ou bois façonné. C'est vous qui la devez mais, en général c'est votre acheteur (exploitant forestier dans la majorité des cas) qui doit la payer mais qui doit explicitement la déduire sur la facture de la transaction.

C'est notre interprofession France Bois Forêt qui la perçoit mais qui, dans l'état actuel des choses, ne sachant pas si vous avez vendu du bois ou non, et si votre facture en a délégué le paiement à votre client, vous adresse systématiquement la relance, dont les termes maladroits vous apparaissent comminatoires et vous irritent.

Nous en sommes bien conscients et nous travaillons sur une amélioration sensible du processus de recouvrement.

En tout état de cause, ces sommes sont dues et elles sont utiles. Elles nous reviennent d'une façon ou d'une autre : en PACA c'est la CVO qui finance la certification de nos pins d'Alep.

## Prochaine Assemblée Générale : 17 avril 2015

### Notez la date sur vos agendas.

Nos organisatrices méritent des félicitations. Elles ont assuré. La logistique est au rendez-vous.



La date avait été proposée : elle est définitive. Le lieu avait été évoqué. Il fallait trouver une salle, négocier les conditions, être certains de pouvoir se restaurer. Et bien c'est bouclé.

Ce sera bien le 17 avril. Ce sera bien sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens, pas aux Issambres, mais au village, au centre Bagatelle (club vacances Vacancel).

**Vos administrateurs**

## Guerre du bois : le dessous des cartes

### La grève des coupes n'est pas levée

Il y a un an, nous lancions « la grève des coupes » tant que les parties prenantes (Inova, E.ON, Tarascon, Coopérative, exploitants forestiers et nous, représentants légitimes des propriétaires-éleveurs d'une ressource très convoitée) ne seraient pas réunies autour de la même table pour débattre, en toute transparence, des conditions techniques et économiques de la mobilisation de nos arbres. Nous avons alors affiché, pour provoquer une réaction, le prix de 19,95 € le m3 de résineux sur pied, chiffre volontairement élevé et provocateur, mais pas si déraisonnable que cela.

Les choses ont légèrement bougé. Grâce notamment aux réunions du Comité Régional Biomasse ou à celles organisées dans le Var par le Conseil Général, nous nous sommes plusieurs fois rencontrés. Nous avons assisté aux réunions de la Mission Bois Énergie destinée aux élus des communes forestières ainsi qu'aux Assemblées Générales de la Coopérative Provence Forêt et du Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes Méditerranée (le Sefsam).

C'est un premier pas qui n'a cependant pas encore conduit à une prise en considération d'une valeur suffisante de nos pins sur pied et il faut rester plus que vigilants et même serrer les coudes sans se laisser séduire naïvement par certaines offres d'achat de coupes qui peuvent cacher des pratiques parfois douteuses, voire de la spéculation (mais là on touche un sujet encore tabou).

### Chacun pour soi

Tout baignait dans les forêts provençales : Tarascon trouvait assez de bois pas cher, pas trop loin et arrivait tant bien que mal à joindre les deux bouts. Les exploitants forestiers trouvaient des coupes, à des prix acceptables, trop élevés à leurs yeux, mais se rattrapaient en coupant un peu plus large en catimini, en minimisant le volume réellement coupé et en jouant sur les distances de transport. Quelques communes avaient fait subventionner leurs chaudières à bois par l'Adème et pouvaient approvisionner en plaquettes pas trop chères puisque la ressource provenait de la DFCI subventionnée et sans rémunérer les propriétaires des parcelles débroussaillées. La coopérative vivait avec grâce à une subvention de la Région.

Et puis CRE4 est arrivé avec 2 nouveaux entrants, gros consommateurs d'une ressource existante mais non prélevée, comme deux éléphants dans un jeu de quille. Il fallait que la profession s'organise ou surtout qu'elle bouscule ses habitudes, qu'elle investisse, qu'elle devienne plus transparente, qu'elle trouve du bois pouvant être coupé

légalement (finies les coupes illégales, illicites, le vol de bois, le travail au noir...). Il devint vite évident que la ressource serait plus chère. C'est non seulement la loi de l'offre et la demande (quand la demande est plus forte que l'offre les prix de cession augmentent...), mais aussi parce qu'il faut aller chercher les arbres dans des parcelles plus difficiles, que les propriétaires qui ne coupaient pas devaient changer d'attitude, faire des PSG et veulent que le travail soit propre, que le chantier, une fois terminé, ne soit pas Beyrouth.

### Avons-nous perdu une bataille ?

Conséquence : Tarascon s'émeut, les Cofor craignent que le prix des plaquettes augmente et mette en péril leurs équilibres budgétaires, d'où la campagne « circuit court », anti EON et anti Inova (avec des arguments écolos parce que ça mobilise le peuple et les élus).

En même temps les 2 projets apparaissent comme concurrents entre eux et nombre d'observateurs annoncent que l'un des deux ne verra pas le jour (lequel ? ça dépend des jours, du département, du sous-préfet qui s'exprime...).

Force est de constater qu'EON travaille sérieusement, connaît le sujet, investit conformément à son plan, représente un enjeu emploi local, car les emplois existent, et traite correctement avec les propriétaires forestiers et leurs représentants en comprenant réellement la formation des prix et de la valeur ajoutée.

Pendant ce temps là, Inova a signé un contrat super bordé avec la Coopérative, prise ainsi à la gorge de ses engagements (prix, volume, durée...) et ayant accepté des sommes importantes pour "animer" les coopérateurs mais qui servent alors en priorité à boucher ses trous et à l'accoutumer à une double perfusion.

Faut-il aussi imaginer le jeu politique probable que l'un des deux acteurs a pu jouer pour faire rappeler l'autre à l'ordre en lui faisant interdire d'accélérer son plan d'approvisionnement alors qu'il voulait, plus vite que prévu, diminuer ses importations de plaquettes pour utiliser de la biomasse française. On croit rêver !!!

Si EON jette l'éponge, alors Tarascon, les Cofor et les exploitants forestiers auront gagné, au moins une bataille. La forêt privée aura sans doute perdu l'espoir de redonner vie à nos collines, mais Inova n'aura peut-être pas gagné pour autant dans ce combat truqué parce qu'il est probable qu'aucun d'entre nous ne lui vendra ses arbres à bas prix quand nous aurons découvert ces vérités.

**Syndicalement vôtre**

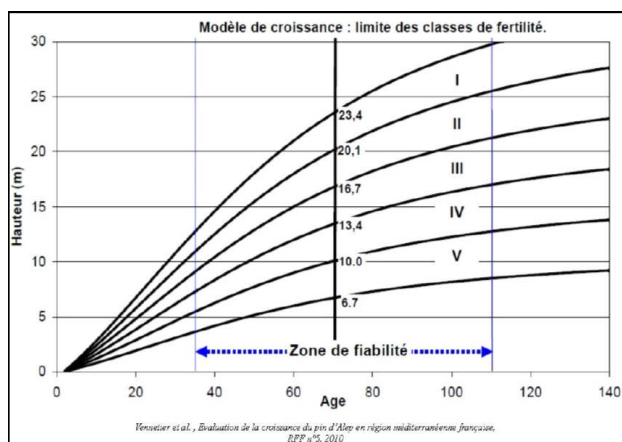
## « Le prix de mon arbre »

Dans notre numéro de février 2014, nous avons consacré deux pages pour décrire « l'itinéraire d'un arbre sur pied » et expliquer succinctement que nos arbres avaient une valeur minimale. Une forêt se gère sur le long terme et chaque étape du cycle sylvicole a un coût.

Nous ne pouvons pas nous contenter de « cueillir » ce qui a poussé sur nos parcelles sans nous préoccuper de leur régénération, faute de quoi nous serions coupables de déforestation.

Le Syndicat des Bouches-du-Rhône s'est penché sérieusement sur ce sujet (et continue à le faire). Lors de son Assemblée Générale de 2013 nous avons eu droit à une présentation de l'état de leurs études intitulée « le prix de mon arbre ».

La densité de ce qui nous a été présenté, et qui s'appuyait sur plus de 30 diapositives, ne permet pas d'en faire un résumé en quelques lignes mais il est ressorti clairement que les « prix de marché » actuels ne donnent aucune rentabilité économique au propriétaire et sont même loin de couvrir ses frais, sauf pour la petite fraction d'entre nous qui a la chance de posséder un sol de la meilleure fertilité.



En effet, en futaie régulière, la hauteur d'un arbre dominant, et donc son volume de bois, ne dépend pratiquement que de son âge et de la fertilité du sol.



Or, sauf exception, la fertilité de nos sols dépasse rarement la classe 3 et chaque hectare de nos forêts de résineux produit à peine 3 m3 de bois nouveau par an.

Nous vous laissons imaginer la rentabilité d'une sylviculture durable si le revenu annuel par hectare reste de l'ordre de quelques dizaines d'euros. Nos arbres et notre gestion ont une valeur. Sachons la mesurer, sachons la présenter, sachons la défendre.

Classe de fertilité	Production de bois depuis l'origine en m3/ha/an <small>(d'après Abbas, 1986)</small>
Au dessus de la classe I	6 m3/ha/an
Classe I	5,5 m3/ha/an
Classe II	4 m3/ha/an
Classe III	2,5 m3/ha/an
Classe IV	1 m3/ha/an

## Il n'y a que mail qui m'aille

Entre deux numéros de *l'Écho de la Forêt Varoise*, nous avons souvent plein de choses plus ou moins urgentes à vous dire.

En outre, nous nous devons de gérer notre budget, 100% dépendant de vos cotisations car notre liberté d'expression exclut tout recours à la moindre subvention. Nous sommes donc limités quant au nombre de pages de cette brochure, à sa fréquence, sans oublier que ce que nous y écrivons implique d'abord qu'il y ait des auteurs, et des auteurs forestiers varois.

C'est pourquoi, il nous arrive de plus en plus de vous adresser par mail des informations que nous estimons utiles sans pouvoir les reprendre, même succinctement, dans *l'Écho de la Forêt Varoise*.

C'est la raison pour laquelle, nous insistons, une fois encore, pour que vous communiquiez vos adresses mail à Sandra, notamment si vous n'avez pas reçu en décembre de notre e-circulaire sur l'extension du Parc National Naturel de Port Cros (envoyée par mail).

**La Rédaction**

## DFCI, PIDAF, OLD, SDIS, CCFF...

### Encore une forêt de sigles.

De tous temps les forêts ont été la proie des flammes et subi des incendies. Ce qui, parce qu'ils n'étaient pas trop fréquents, facilitait la régénération naturelle, l'ouverture des milieux et améliorait la qualité des sols, les rendant plus fertiles.

Les terres agricoles séparaient alors suffisamment les zones boisées des villages pour que le feu ne menace guère les habitations et les hommes.

Mais, au fil des ans, la forêt a gagné du terrain, le béton a remplacé les cultures et le mitage a fait le reste.

Ceux qui croient que la Défense des Forêts Contre les Incendies (**DFCI**), qui représente un budget important, vise à protéger nos arbres sont de grands naïfs. L'objectif est de protéger (si possible) les personnes et leurs biens et surtout de ne pas engager les pompiers au-delà du raisonnable.

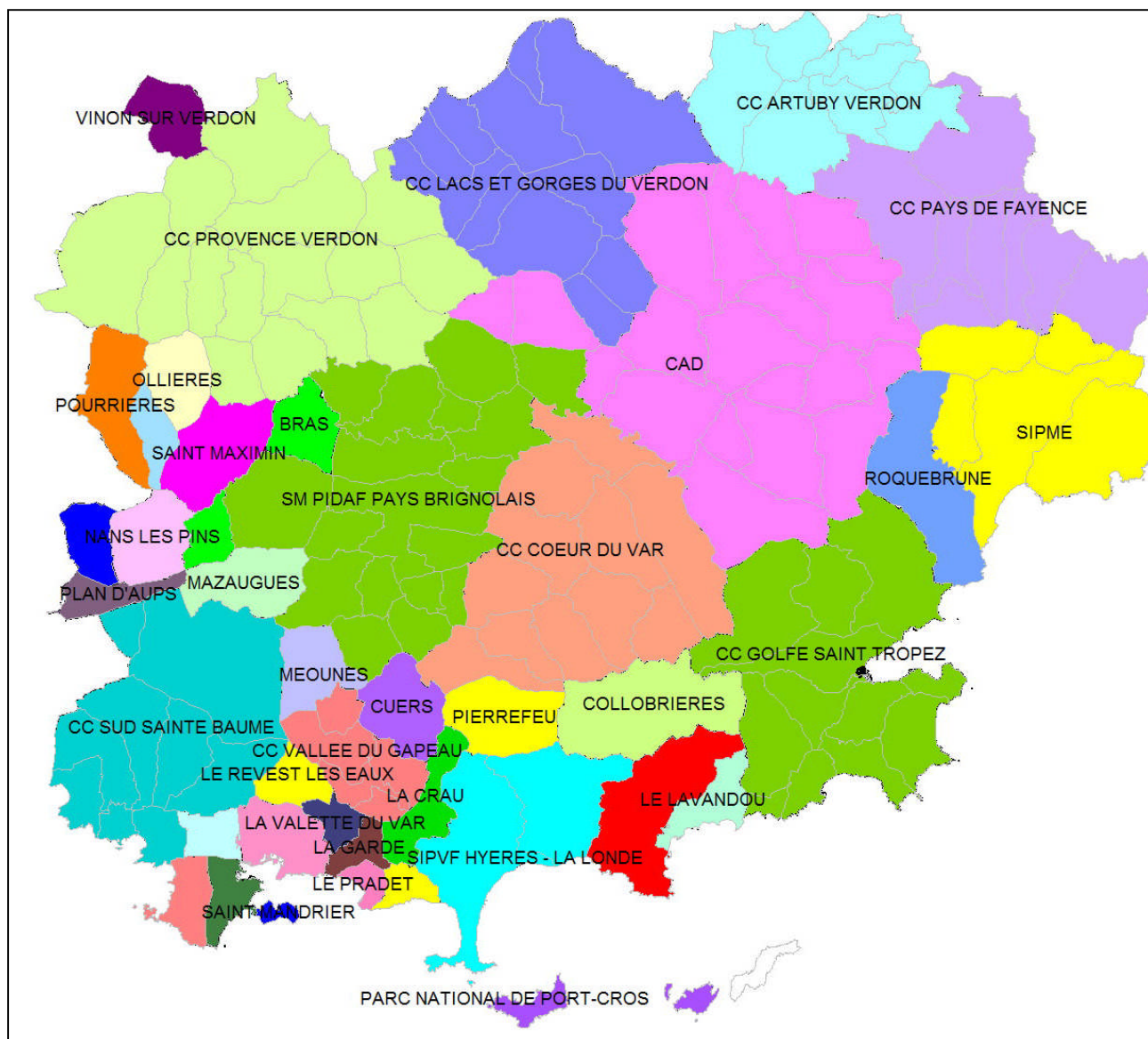
Et c'est normal. C'est la première priorité que nous attendons des services de l'État et des collectivités territoriales financés par nos impôts.

### Mieux vaut prévenir que guérir

Les départs de feu sont dus à quatre causes principales :

- l'imprudence, principalement un mégot jeté par la fenêtre d'un véhicule ou par un fumeur inconscient : c'est un délit car il est interdit de fumer en forêt varoise toute l'année, sauf pour les propriétaires et leurs ayants-droits,
- l'accident (tronçonneuse ou équipement forestier qui provoque une étincelle...),
- la malveillance (encore plus criminelle),
- les causes naturelles (foudre par exemple).

Plus vite il est détecté, plus vite il peut être circonscrit, mais le plus important c'est de limiter au maximum qu'il se propage.



Les Obligations Légales de Débroussailllements (**OLD**) qui s'imposent notamment aux propriétaires de constructions en zones urbanisées ou à moins de 200 mètres des massifs boisés, mais aussi aux collectivités le long des voies ouvertes à la circulation publique sont de loin les meilleures protections.

Tous les ans, les représentants de votre syndicat participent aux réunions de massifs, pilotés par le Conseil Général et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), pour faire le point des travaux de DFCI réalisés, planifier ceux qui sont à prévoir et à financer.

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (**SDIS**), les pompiers, donnent leur avis. Ce sont eux qui, en cas de sinistre, assureront la coordination des opérations de lutte (et bien sûr assureront le combat sur le terrain pour lequel ils payent hélas de leurs vies un lourd tribut). Ils seront assistés localement par les bénévoles des **CCFF** (Comités Communaux Feux de Forêts), les hommes et les femmes en orange, dont la connaissance précise du terrain est un atout fondamental.

Puis c'est au tour des maîtres d'ouvrages des **PIDAF** (Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) de prendre en main la réalisation des travaux sur les ouvrages ainsi sélectionnés.

À ce propos, la carte ci-contre aux couleurs vives, devraient en interpeler certains. Ne faudrait-il pas suggérer (vigoureusement, et vous avez un rôle local à jouer auprès de vos élus pour y arriver) à certains de regrouper un peu mieux leurs forces plutôt que de jouer les individualistes en se cramponnant à leur micro-pidaf qui a oublié que le « i » signifie « intercommunal ».

Au moins deux zones sautent aux yeux, mais l'ouest du massif des Maures mérite aussi la note « peut mieux faire ».



## Parcs Naturels : extension par-ci, extension par là...

Ceux d'entre vous dont nous connaissons l'adresse internet (valide) ont bénéficié en décembre d'un numéro électronique exceptionnel de *l'Écho de la Forêt Varoise* contenant un article intitulé « Être ou ne pas être... dans le Parc National de Port Cros, that is the question ! »

Quelques extraits :

« *Beaucoup de pédagogie et de respect à l'égard des autochtones s'imposent si l'on veut que la fierté d'être reconnu par la Nation l'emporte sur le choc d'être dépossédé par l'État.* » (Jean-Pierre Giran)

Merci au professeur de Droit Constitutionnel à Science Po Aix qui traite, au passage, la différence entre les notions d'État et de Nation !

Tout est dit dans cette phrase : « *le choc d'être dépossédé par l'État* » n'est aucunement compensé par « *la fierté d'être reconnu par la Nation* » !

Comment se réjouir d'un grand soir d'un certain 4 août où il nous serait dit «  *votre propriété est tellement belle et désirable que nous la mettons à la disposition de la Nation qui pourra la visiter et piétiner sa biodiversité à sa guise... S'il le faut on disposera des ganivelles pour canaliser le flot incessant des visiteurs, quitte à partager votre jardin en deux...* »

[...] Pour Port Cros, le hasard a voulu que je découvre la notice explicative du Professeur Lavagne de 1972 : « *la flore de l'île se caractérise surtout par sa pauvreté.* » Or, n'est il pas convenu chez les spécialistes du Parc de vanter la grande biodiversité qui justifie la non intervention !

[...] Les forêts littorales de ces communes deviendront le terrain de jeu des scientifiques. Ils ne manqueront pas d'y découvrir la bête rare dont l'habitat deviendra le sien (et le leur), même si c'était le vôtre !

[...] Aujourd'hui, il y a une différence, **ce sont nos maires et nos conseils municipaux qui prendront la décision d'adhérer ou non.**

[...] À nous de les éclairer. Il faut que nous restions maîtres de la gestion de nos forêts privées et communales. Elles représentent près de 60% du foncier de l'aire potentielle d'adhésion convoitée par le Parc. Messieurs les maires ont apparemment bien compris que leurs prérogatives dans l'établissement de leurs PLU seraient sensiblement rognées (7 communes sur 11 semblent opposées à ce jour !). À nous de leur faire comprendre que perdre en partie la main sur notre gestion forestière ne nous réjouit pas non plus !

Michel Dard





## Les Annonces de la Forêt Varoise



**Un seul numéro de téléphone pour les annonces. Renseignements uniquement le mardi et vendredi matin au tél.: 04.94.50.09.70. Merci.**

### **PROPRIETES A LA VENTE :**

- 40 ha environ sur Bargemon/Seillans

Toujours d'actualité :

- 5 ha sur Carcès en bordure de barrage près de la Guinguette avec petit parking dispo le long de la route.
- 5 ha en deux parcelles sur La Cadière
- 133 ha d'un seul tenant sur Mons (PSG en cours)
- 10 ha de chênes et châtaigniers sur Pignans.
- 4,5 ha sur La Roquebrussanne
- 16 ha sur Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha sur Tournettes
- 10 ha sur Vérignon avec source et chênes truffiers
- 2,5 ha sur La Roquebrussanne

- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole ; 145 ha St Maximin ; 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha sur Vidauban, facile d'accès
- 10 ha sur Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 4,83 ha sur Lorgues
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha sur Cabasse de pins et de chênes
- 1100 m<sup>2</sup> parcelle D19 a Artignosc sur Verdon
- 250 ha sur St Maxime

### **VENDU**

- 7,8 ha sur La Crau ; rive droite du Réal Martin

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat.

Pour information: la fourchette de prix de vente d'un ha de bois se situe actuellement entre 1500 € et 2500 €.

## Les adresses utiles

### **Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne du Var.**

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc

**Var Ouest : Jean-Marc Corti** Tél. : 04.94.50.11.51

06.73.48.22.35 - Mail : [jean-marc.corti@crpf.fr](mailto:jean-marc.corti@crpf.fr)

**Var Est : Joël Perrin** Tél. : 04.94.50.11.52

06.01.32.12.21 - Mail : [joel.perrin@crpf.fr](mailto:joel.perrin@crpf.fr)

Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : [secretariat.lleluc@crpf.fr](mailto:secretariat.lleluc@crpf.fr)



### **Coopérative Provence Forêt**

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc

**Var Est : Emmanuel Atanoux** Tél. : 06.82.45.58.72

**Var Ouest : Jérôme Boléa** Tél. : 06.72.00.33.76



### **ASL Subéraie Varoise**

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon

83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL : **Gisela Santos, Chloé Monta et Antoine Spina**



## Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est, enfin presque :

[www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com) avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/> ou sur le site du CRPF PACA : <http://www.ofme.org/crpf/> qui donne un accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous :

<http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>

L'observatoire de la forêt méditerranéenne :

<http://www.ofme.org/>

La Coopérative Provence Forêt :

<http://www.provenceforet.fr/>

L'ASL Suberaie Varoise : <http://www.suberaievaroise.com/>

La certification PEFC : <http://www.ofme.org/pefc-paca/>

La revue Forêt Méditerranéenne :

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html>

### **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var**

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

**Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc**

**Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : [spfsvr@sfr.fr](mailto:spfsvr@sfr.fr)**

**Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00**

